

07.12.2010 - 10:00 Uhr

Helsana et Sanitas: élargissement du groupement d'achat aux prestations ambulatoires

Zurich (ots) -

Helsana, Sanitas et CPT élargissent leur groupement d'achat annoncé en septembre. Dès 2011, en plus des prestations hospitalières stationnaires, les trois entreprises achèteront ensemble les prestations de santé ambulatoires. Les entreprises ont pris cette décision en faveur de leurs assurés, car les négociations avec tarifsuisse, succursale de santésuisse, n'ont abouti à aucun résultat satisfaisant.

L'accord sur l'achat commun de prestations ambulatoires succède directement à celui conclu entre Helsana et Sanitas en septembre, qui avait pour objet l'achat commun de prestations hospitalières stationnaires. CPT est liée au groupement d'achat par le biais d'un contrat avec Sanitas. Les entreprises, qui comptent 2,1 millions d'assurés de base, à savoir 30% du marché, assument ainsi les conséquences de l'échec de leurs négociations avec tarifsuisse. En effet, aucun accord au sujet de l'étendue et des conditions d'un achat partiel de prestations n'a pu être trouvé avec l'organisation indépendante d'achat de l'association faïtière santésuisse.

Plus de concurrence, plus d'efficacité, plus de qualité

Helsana, Sanitas et CPT sont convaincues que l'achat de prestations comme groupement séparé sera bien plus avantageux. De plus, cela permet de stimuler la concurrence et donc d'augmenter l'importance de la qualité et de l'efficacité des prestations. Cet accord présente un intérêt aussi bien pour les assurés que pour les patients, car il permet de mieux répondre aux différents besoins. Le concept des contrats tarifaires différenciés est expressément prévu dans la Loi sur l'assurance-maladie et a déjà fait ses preuves dans l'assurance complémentaire.

Recherche de solutions judicieuses pour la branche

Le fait de se distancer de l'association faïtière lors de la négociation des tarifs ne signifie pas qu'Helsana, Sanitas et CPT n'ont plus du tout l'intention de collaborer avec d'autres assureurs. Au contraire, les trois assureurs continueront à chercher des solutions optimales pour la branche. Ils ont d'ailleurs soumis une proposition à santésuisse concernant une éventuelle collaboration.

Rien ne change pour les tarifs 2011

Le groupement d'achat débutera ses activités au début de l'année prochaine. Les tarifs et contrats négociés jusque là et s'appliquant à 2011 gardent leur validité. En d'autres termes, les contrats tarifaires existants qu'Helsana, Sanitas et CPT ont négociés ensemble seront valables en 2011 et tarifsuisse n'aura plus de mandat de négociation tarifaire pour Helsana, Sanitas et CPT. Les organisations faïtières et professionnelles des fournisseurs de prestations ambulatoires seront informées directement de la suite des événements.

De plus, malgré leur coopération pour l'achat de prestations, les entreprises sont toujours concurrentes sur le marché des assurances.

Le Groupe Helsana

Le Groupe Helsana est le premier assureur maladie et accidents de

Suisse. Il se tient aux côtés des personnes privées comme des entreprises pour tout ce qui concerne la santé et la prévoyance, mais aussi en cas de maladie ou d'accident. Avec une recette des primes de 5,5 milliards de francs, l'entreprise se classe parmi les premières sur le marché des assurances en Suisse. Le Groupe Helsana est présent dans tout le pays et emploie plus de 3000 personnes. Non cotée en Bourse, la société anonyme est organisée sous forme de holding. Le groupe comprend Helsana, Progrès, sansan, avanex et maxi.ch (pour plus de détails, voir www.helsana.ch).

Le Groupe Helsana protège quelque 1,9 millions de clients privés contre les conséquences financières de la maladie, des accidents, de la maternité et de l'âge. Au niveau des entreprises, le groupe, exclusivement sous la marque Helsana, protège 57'000 entreprises et associations (comptant plus de 700'000 assurés) contre les conséquences financières de l'incapacité de travail de leurs collaborateurs suite à une maladie ou à un accident. Des prestations de service dans le domaine de la gestion de la santé en entreprise complètent l'offre.

Le groupe Sanitas

Avec plus de 880'000 assurés et un volume de primes dépassant 2,3 milliards de francs, le groupe Sanitas se classe parmi les plus grands assureurs maladie suisses. Il offre une large palette de formules d'assurance obligatoire des soins selon la LAMal et d'assurance complémentaire selon la LCA.

Le groupe Sanitas a été créé en 1958 en tant que fondation. Comme filiale de Sanitas Assurance Maladie (Fondation), Sanitas Participations SA occupe désormais la fonction de holding et surveille les sociétés anonymes opérationnelles. Trois de ces sociétés sont actives dans le domaine de l'assurance de base (Sanitas Assurances de base SA, Wincare Assurances SA et Compact Assurances de base SA) et deux, dans le domaine de l'assurance complémentaire (Sanitas Assurances privées SA et Wincare Assurances privées SA). Les informations concernant les produits et services se trouvent sur: www.sanitas.com

La réunion de Sanitas et de CPT a été rendue publique en mai 2010. Les autorités compétentes ont pris position; les Conseils d'administration de Sanitas et de CPT se pencheront sur l'application de la réunion au cours des semaines à venir. Avec un volume de primes de 3,4 milliards de francs, Sanitas et CPT compteront quelque 900'000 clients dans l'assurance de base et 1,2 millions de clients au total.

Contact:

Helsana
Rob Hartmans, responsable Communication
Tél.: +41/43/340'12'12
Mobile: +41/79/254'03'66
E-Mail: rob.hartmans@helsana.ch

Sanitas
Isabelle Vautravers, responsable Communication
Tél.: +41/44/298'62'96
Mobile: +41/79/641'25'78
E-Mail: isabelle.vautravers@sanitas.com